

# Moniteur Fédéral

## Epreuves Physique, Théorique et Pédagogique

---

### 1 Annexes

#### 1.1 Epreuve en EAO

Toutes les plongées exercices doivent se faire en EAO sauf si cela est précisé différemment dans le protocole.

##### **MF.4.1. Epreuve de sélection préliminaire au stage fédéral (MF)**

- Effectuer 1000m de palmage PMTC dans les temps fixés (chronométrés) par le Pôle formations et évaluations de la commission de l'enseignement de la Lifras
- Effectuer 500m tout équipé dans les temps fixés (chronométrés) par le Pôle formations et évaluations de la commission de l'enseignement de la Lifras

L'épreuve doit être réalisée avec l'équipement qui sera utilisé au stage.

#### 1.2 Epreuve théorique

##### **1.2.1 Connaissances théoriques**

La convocation à l'examen théorique se fait sur base du formulaire d'inscription dûment complété et transmis au secrétariat LIFRAS.

Pour chaque candidat Moniteur Fédéral, un examen théorique (épreuve écrite) sera organisé par le Pôle formations et évaluations une à deux fois par an, reprenant les matières suivantes:

- chapitres 3.2\* et 3.3 du standard MF Lifras

L'examen consiste en une épreuve écrite.

- \* Les candidats ayant réussi l'examen théorique AM/MC depuis moins de trois ans sont dispensés des matières reprises au chapitre 3.2.

##### **1.2.2 Organisation de l'examen**

Repêchage du candidat pour autant qu'il ait obtenu 60% de moyenne.

Le repêchage se fera oralement et le jury pourra élargir les questions sur la matière concernée afin d'évaluer au mieux le niveau de connaissance du candidat.

##### **1.2.3 Composition du Jury :**

- Un jury composé de moniteurs nationaux

##### **1.2.4 Durée de validité :**

Après la réussite de l'examen, les candidats disposent de trois années consécutives pour présenter les épreuves pédagogiques (une présentation par an).

En cas d'absence à une session, celle-ci sera considérée comme présentée, mais non réussie.

Seules les absences dûment motivées pourront être prises en considération, et ces cas particuliers seront examinés par le bureau de la commission de l'Enseignement LIFRAS qui statuera sur chaque cas.

### 1.3 Pédagogie

A l'issue de l'examen de la théorie, les candidats admis recevront la confirmation dans les plus brefs délais de leur participation au stage pédagogique.

#### Huit plongées en mer au départ d'un bateau.

Ces plongées pourront comporter des épreuves de sauvetage et de secourisme tant dans l'eau que hors de l'eau. Les plongées pourront également être qualifiées « à thème ».

Lors des plongées « à thème », une attention particulière sera apportée sur l'aspect pédagogique en rapport avec le thème. Les thèmes pourront être par exemple : plongée sur épave, plongée profonde, plongée d'orientation, plongée découverte de la faune et de la flore...

Les candidats effectueront les plongées en tant que chef de palanquée, serre file ou accompagnateur.

#### Les palanquées étant généralement composées de :

- Deux ou trois moniteurs nationaux (un comme observateur dans le cas de trois moniteurs nationaux),
- Trois candidats au maximum.

#### La cotation porte sur :

- La tenue en plongée,
- Le briefing (chef de palanquée),
- Le débriefing (chef de palanquée),
- Le contrôle du matériel (serre-file),
- L'organisation pratique de la plongée,
- Le secourisme actif à bord du bateau,
- Le sauvetage au fond et en surface,
- La camaraderie,
- Les qualités de moniteur (autorité, efficacité, clarté des instructions...),
- Le contact humain,
- La pédagogie en plongée,
- Les connaissances et la mise en œuvre des thèmes abordés (PPA, Prise en charge d'accident de plongée, la plongée sur épave, la décompression, ... - liste non exhaustive)
- Les connaissances de la navigation,
- Les connaissances de la faune et de la flore.

Remarque :

En fonction des circonstances, le président du stage peut, moyennant l'accord du bureau de l'enseignement, adapter la liste ci-dessus

#### **1.4 Nombre de présentations possibles**

Illimité sous réserve des points suivants :

A partir de la quatrième présentation la participation financière demandée au candidat sera triplée.

Remarques : Si le nombre de candidats « en règle » est supérieur au nombre de candidats autorisés, il y aura lieu de procéder de la manière suivante :

Par ordre, seront sélectionnés :

A. les redoublants (uniquement ceux qui sont à leur deuxième ou troisième présentation) ainsi que ceux qui se trouvent sur la liste d'attente du stage précédent.

B. Ceux qui viennent pour la première ou pour la quatrième fois, ou plus. Par ordre de numéro de brevet. Toutefois, priorité sera donnée à ceux qui se présentent pour la première fois. Avis sera donné aux candidats retenus.

Les candidats non retenus seront avertis qu'ils sont placés en liste d'attente, en cas de désistement d'un candidat « ferme », ils seront immédiatement avertis de la vacance. Le même critère permet de déterminer l'ordre de la liste d'attente. Les candidats non retenus seront remboursés.

Les candidats se désistant après inscription ne seront pas remboursés. Ils seront sélectionnés d'office pour participer au stage de l'année suivante. Si le candidat choisi de ne pas se présenter à nouveau, le montant de l'inscription n'est pas remboursé.

En cas d'organisation de deux sessions au cours de la même année, il n'est pas permis, en cas d'échec à la première, de se présenter à la seconde.